ETAT D'URGENCE: *Contre les tentatives fascistes*

LE LIBERTAIRE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION COMMUNISTE LIBERTAIRE

JEUDI 31 MARS 1955

Cinquante-septième année. — N° 424

HEBDOMADAIRE. — Le N° : 20 Frs

SECTION DE L'INTERNATIONALE COMMUNISTE LIBERTAIRE

Fondé en 1895 par Louise MICHEL et Sébastien FAURE

REDACTION-ADMINISTRATION : 145, quai de Valmy, Paris (10e)

C.C.P. R. JOULIN, PARIS 5561.76

ABONNEMENTS

FRANCE-COLONIES : 52 nos : 1.000 fr.
26 nos : 500 fr. : 13 nos : 250 fr.
AUTRES PAYS : 52 nos : 1.250 fr.
26 nos : 625 fr.

Pour tout changement d'adresse joindre 30 francs et la dernière bande

la Constitution elle-même prévoit :

L'INSURRECTION !

Deux projets de lois, déposés par le gouvernement sur le bureau de la Chambre, après avoir été approuvés par le Comité Supérieur de la Défense Nationale et adoptés par le Conseil des ministres, sont présentement soumis à l'examen de la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée Nationale.

Le premier tend à instituer un « état d'urgence », dont le second demande la proclamation immédiate, pour une période de six mois en Algérie.

La signification et la portée de ces textes qui seront proposés à l'approbation de nos soi-disant représentants est telle que s'ils venaient à être promulgués le monde du travail aurait subi un véritable désastre.

Point d'exagération morbide de notre part, nous ne crions pas comme des écorchés, parce que nous pourrions être égratignés : « on aurait tort de ne pas prendre très au sérieux les deux projets », écrit dans le « Monde » un monsieur très comme il faut, qui, en son for intérieur a dû tout de même se dire que, quoiqu'il arrive il se trouverait du côté, qu'il pense être le bon, de la barricade (c'est le mot).

Ce que M. Bourgès Maunoury veut faire breveter par ses collègues, c'est une machine de guerre — de guerre des classes. (La voilà l'union de tous les bons français. Que les bons se séparent des mauvais, proférait M. Thiers en mars 1871).

L'exposé des motifs qui sert de toile de camouflage, mélange nauséabond de jésuitisme et de flic-connerie, révélateur au reste, ainsi que le projet, de la crise des plus critiques, nous dirions presque de l'agonie, que vit actuellement le capitalisme français, n'est pas fait pour nous tromper.

Pour qu'on se fasse une idée du dispositif que le gouvernement voudrait avoir la faculté, avec l'assentiment, plus exactement la complicité du Parlement, d'actionner à son gré, nous résumerons les dispositions qui pourraient être prises au cas où l'état d'urgence serait décrété. Rappelons-nous qu'on le requiert d'ores et déjà pour l'Algérie et l'article Ier du projet stipule qu'il peut être déclaré « sur tout ou partie du territoire métropolitain » :

Interdiction par les préfets de la circulation des personnes et des véhicules aux lieux et heures de leur choix ; réglementation du séjour des personnes dans des zones de « protection et de sécurité » ; (Art. 6) — Assignation à résidence forcée par le ministre de l'Intérieur de toute personne dont l'activité est jugée dangereuse c'est-à-dire de qui bon lui semblera. (Art. 7). — Fermeture des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunions de toute nature, et interdiction de réunion (Art. 9). — L'article 12 confère aux autorités le pouvoir d'ordonner des perquisitions de nuit et de jour, et de censurer presse, radio, publications de toute sorte. En vertu de l'article 13, il peut être créé une Cour martiale. Quant à l'article 11, il permet de mettre en jeu la loi du 11 juillet 1938 relative à l'organisation de la nation en temps de guerre, qui autorise la mobilisation et la réquisition. Comme on le constate une nuance bien pâle distingue cet « état d'urgence » de « l'état de siège » proprement dit. Ce dernier a été jugé disproportionné à l'événement— nous dit-on. Ne serait-ce pas plutôt que l'embrayage présente plus de difficultés et risquerait d'ailleurs de semer la panique parmi les âmes sensibles et les « moins » tremblotards agrippés aux libertés individuelles ? Tandis que sous couleur « d'état d'urgence » — rappelons-le applicable aussi à la métropole — on pense exécuter au fond la même opération en rencontrant moins de résistances.

Pourquoi le gouvernement veut-il prévoir, à la faveur d'une législation spéciale, l'instauration d'un régime d'exception et mettre le pays comme sur pied de guerre? La loi de 1938 citée plus haut n'entrait en vigueur, jusqu'ici, qu'en cas d'agression ou de tension extérieure ; or la conjoncture internationale a connu des moments plus angoissants, sans qu'on ait songé à faire jouer cette loi, et on ne désarme pas — ce que prévoit l'article 10 du projet — les citoyens, en cas de menace de guerre.

L'article Ier nous indique que le « cas d'urgence » pourra être proclamé « en cas d'événements présentant par leur nature et leur gravité le caractère de calamité publique » car, explique le rassurant exposé des motifs « des circonstances graves (Incendies de forêts, inondations généralisées, tremblements de terre d'Orléansville) ont prouvé que le dispositif administratif et juridique actuellement en vigueur n'était pas de nature à permettre au gouvernement d'assurer efficacement la protection des vies humaines et des biens ».

Les secousses du séisme d'Orléansville sont calmées d'ailleurs depuis longtemps, la sollicitude qui se mani-

Gérard LABRUNIE.

(*Suite page 2, col. 1.*)

N'oubliez pas qu'à partir de chaque jeudi matin, « LE LIB » est en vente dans tous les kiosques et librairies.

En Algérie, la guerre !...

« Nous apprenons la mort, au cours d'une opération dans l'Aurès, de notre compatriote MOLLY Maurice, de Corsavy (P.-O.), âgé de 21 ans, qui accomplissait son service militaire au 1er Bataillon de Tirailleurs Algériens. »

Nous relevons cet entrefilet dans un journal de l'Aude (Pyrénées-Orientales).

Ce n'est pas le seul communiqué de cette espèce ! C'est donc bien la guerre en Algérie, où les garçons du contingent tombent pour des intérêts qui ne sont pas ceux des travailleurs. Cela ne devrait-il pas suffire pour soulever le peuple contre cette nouvelle sale guerre au moment où toute la presse publie les décisions du Gouvernement annonçant « le renforcement des moyens militaires (!) en Algérie » ?

(Correspondant.)

Le vote des Accords dit :

Seule la lutte directe des travailleurs vaincra la bourgeoisie !

AINSI, jusqu'au bout les dirigeants du P.C.F. ont maintenu leurs mêmes formes d'action inefficaces (pétitions et délégations) et, dans ces conditions, comme nous l'avions prévu, les Accords de Paris ont passé... comme une lettre à la poste.

Cela justifie pleinement notre théorie selon laquelle le capitalisme français est définitivement un sous-capitalisme américain et la France impérialiste n'est qu'une fraction de l'impérialisme américain.

Compter sur le fait que la bourgeoisie française, pouvait se détacher du bloc américain comme l'ont fait les dirigeants du P.C.F. (mais y croyaient-ils ?) n'était donc qu'un leurre, mais un leurre qui a coûté cher.

En prêchant l'alliance de tous les bons Français, c'est-à-dire en prêchant l'alliance de la classe ouvrière avec une fraction de la bourgeoisie, les dirigeants staliniens ont brisé les reins à l'action antimilitariste des travailleurs. En axant la lutte sur le PATRIOTISME et le CHAUVINISME, ces mêmes dirigeants ont jeté la confusion dans la classe ouvrière.

La propagande chauviniste du P.C. a certainement coûté plusieurs milliards de francs.

Avec tous ces milliards, est-ce qu'il n'aurait pas été possible d'organiser une grève générale comme celle qui, en 1934, arrêta net la marche au fascisme ?

Est-ce de l'utopie que de prétendre ceci ?

Les utopistes ne sont-ils pas ceux qui ont gaspillé des moyens énormes pour aboutir à un des échecs les plus graves et les plus lourds de conséquences que la classe ouvrière ait jamais enregistrés

Aujourd'hui, c'est la porte ouverte à la pire des réactions. E. Faure et les capitalistes qui l'ont nommé le savent bien, qui vont faire voter l'ETAT D'URGENCE, donc le FASCISME, uniquement parce qu'ils savent n'avoir rien à craindre des travailleurs tant que les dirigeants ouvriers seront les bureaucrates du P.C..

Mais le rôle des communistes libertaires est loin de se limiter au bilan de la trahison.

Il s'agit aujourd'hui, ET C'EST LA LE PLUS IMPORTANT, de faire en sorte que le pire soit évité.

Avant tout, nous devons comprendre que les problèmes qui se posent ne sont pas séparés, qu'ils ont au contraire des liens étroits entre eux.

C'est ainsi qu'il n'est pas possible de séparer le problème du réarmement de celui de la lutte anticolonialiste. Il faut que la classe ouvrière pose à la fois l'ENSEMBLE de ses volontés. La bourgeoisie doit être vaincue D'UN SEUL COUP.

Dès maintenant, il faut donc organiser l'action, contre le MILITARISME qui mène à la guerre, contre le COLONIALISME assassin, contre la PROGRESSION DU FASCISME, pour NOS REVENDICATIONS.

Il faut passer à l'action directe et, dans l'immédiat, empêcher le gouvernement d'appliquer l'état d'urgence en Algérie.

Pour ceci, travailleurs, adhérez au parti qui se trouve à la tête du combat contre l'OPPRESSION, LA GUERRE, LA MISERE, pour la PAIX, le BIEN-ETRE, la LIBERTE, LA FEDERATION COMMUNISTE LIBERTAIRE.

LIB

En Belgique, comme en France l'Eglise tente de s'emparer de l'école...

C'EST ainsi que dans l'enseignement technique, pour 40 établissements d'Etat et 296 établissements communaux, il y a 1.034 établissements catholiques !

Alors que les dépenses à l'enseignement technique de l'Etat sont passées de 123 millions à 215 millions, les subsides d'Etat à l'enseignement technique catholique sont passés, durant le même temps, de 425 à 980 millions de francs belges! Le gouvernement Parti Social-Chrétien a nommé dans les écoles d'Etat 300 instituteurs diplômés de l'enseignement catholique, contre 179 diplômés de l'enseignement officiel ! C'est ainsi que, dans certaines provinces (Limbourg, Luxembourg, etc.), 80 à 90 0/0 des instituteurs de l'école laïque sont diplômés des écoles confessionnelles. Ceci, malgré la majorité laïque des élections du 11 avril 1954.

Pour une diminution des subsides de 500 millions du projet Collard (ministre socialiste de l'Instruction publique), alors que ces subsides à l'enseignement catholique dépassent encore de 1,3 milliard de francs belges (environ 10 milliards de francs français), ceux accordés par le gouvernement socialiste-catholique Spaak-Eyskens. En 1949, le clergé entre en guerre, prépare des manifestations, crie à la violation de la « liberté » de conscience, fait intervenir le Vatican, les épiscopats étrangers (notamment un évêque allemand).

Ce n'est pas pour 500 millions, ni pour une question de priorité des diplômés officiels dans la nomination aux postes vacants de l'enseignement public que l'Eglise engage la bataille.

L'enjeu politique est autrement important. C'est la conséquence de la défaite du Parti Social Chrétien aux élections de 1954. Même dans la partie flamande — foncièrement catholique — du pays, le Parti Social-Chrétien n'a plus obtenu que 51 % des voix. Par le monopole de l'enseignement, l'Eglise veut s'opposer à la lente montée du mouvement ouvrier, conséquence de l'industrialisation.

Les catholiques, parce qu'ils veulent avoir le contrôle absolu de l'école, ont organisé des manifestations qui se voulaient « de masse ».

Mais comme il n'est pas logique de voix le sabre CONTRE le goupillon, cela ne pouvait aller bien loin. En définitive, beaucoup de bruit... c'est tout!

Mais une conclusion est claire : c'est que partout les ouvriers se sont

Berthe DEBRAT.

(*Suite page 2, col. 2.*)

LE 26 MARS A BRUXELLES

DIEU RECONNAITRA LES SIENS !

Souscription pour le "LIB" sur 4 pages

A CE JOUR, la souscription pour le « Lib » sur 4 pages, qu'un groupe de camarades s'était engagé à verser, a rapporté la somme de :

98.250 FRANCS

Malgré ce résultat très positif, la somme que nous nous étions fixée n'a pas été atteinte, et un seul numéro a pu paraître sur quatre pages.

En effet, la situation financière s'est trouvée aggravée par le fait que l'imprimeur exige tous les deux mois une traite supplémentaire de 72.000 fr. à valoir sur notre dette.

ALORS, CAMARADES, CONTINUEZ ET AMPLIFIEZ VOTRE EFFORT !

LA GESTION.

Au Maroc, terrorisme des colons avec la complicité de la police

IL n'est pas de jour au Maroc sans qu'un flic ou un colon soit abattu par des groupes de Résistants marocains. Comme pendant la Résistance française, on essaie de salir les valeureux partisans par toute la gamme des calomnies : bandits, terroristes, tueurs à gages... Mais ceci n'empêche pas que la lutte anticolonialiste s'étend de plus en plus, dans toutes les régions du Maroc, malgré **la répression et la trahison des « caïds » fidèles au Glaoui.**

Malgré le silence (orchestré) de la « grande » presse, il nous parvient, grâce à nos correspondants, des informations très éloquentes. Ainsi, nous savons ce que signifie la soi-disant détente annoncée à intervalles plus ou moins périodiques : au mois d'octobre six nationalistes emprisonnés depuis près de deux ans ont été libérés... pour quelques semaines, puisqu'ils furent tous repris et torturés ; il est vrai qu'on les a finalement relâchés (aux dernières nouvelles), sauf un qui a été « trouvé » mort dans sa cellule.

Chaque fois qu'il est question d'amnistie, de libération d'emprisonnés, il ne s'agit que d'une manœuvre destinée à démoraliser les partisans et à faire renaître l'illusion des « réformes »

Mais la répression actuelle avec ses détentions arbitraires, ses tortures, ses massacres, ne suffit pas aux colons attachés à leurs privilèges à n'importe quel prix (surtout s'il s'agit du sang des travailleurs marocains !). Les groupes de choc des ultra-colonia-

G. SIMON.

(*Suite page 2, col. 4.*)

La lutte anticolonialiste

UNE MOTION ANTICOLONIALISTE DU CONGRÈS DU S.E.R.P.

LE Congrès du S.E.R.P. (Syndicat de l'Enseignement de la région parisienne) réuni le jeudi 24 mars.

A la suite des mesures policières dont ont été victimes un certain nombre de journaux ouvriers coupables, aux yeux du gouvernement, d'avoir une opinion différente de la sienne sur la politique à suivre en Afrique du Nord et particulièrement en Algérie.

Proteste contre les convocations répétées de militants devant la police, contre les perquisitions illégales aux sièges des organisations incriminées, contre la saisie des journaux « le Libertaire », « la Vérité », « Alger-Républicain » en Algérie et en France, contre les informations ouvertes pour délit d'opinion contre la Fédération Communiste Libertaire et le Parti Communiste Internationaliste, ainsi que contre la condamnation de Larbi Bouhali, secrétaire du P.C. algérien.

S'inquiète d'un certain nombre d'indices qui semblent indiquer l'intention du gouvernement, sous la pression des gros colons d'Algérie de monter un procès préfabriqué contre les militants nationalistes algériens et les militants anticolonialistes français, procès qui, sous couvert de l'état d'urgence, serait déféré devant les tribunaux militaires.

Affirme son attachement absolu aux libertés démocratiques : liberté de la presse et liberté individuelle, et proclame sa ferme volonté de lutter par tous les moyens en son pouvoir pour assurer leur respect.

Appelle toutes les organisations ouvrières à travailler en commun à dresser un barrage efficace contre un ensemble de mesures qui serait le premier pas dans la voie d'un succès du fascisme dans notre pays.

COMMUNIQUÉ DU MOUVEMENT LIBERTAIRE NORD-AFRICAIN (Section Algérienne)

LE gouvernement impérialiste, après avoir rejeté la responsabilité de la situation en Algérie sur ce qu'il nomme « quelques bandes organisées de hors-la-loi », dont le but est d'après lui de provoquer un sentiment d'insécurité et de peur dans l'ensemble de la population algérienne, en arrive à craindre « que les troubles sporadiques se transforment en insurrection générale ». Ainsi les Algériens se soulèveraient par « crainte » de ces « quelques bandes organisées de hors-la-loi ».

L'insurrection menaçant (alors que le tract diffusé dans l'Aurès par l'Armée de Libération Nationale, aussitôt après les événements, recommandait à la population « de ne pas répondre aux provocations »), il devient évident pour le gouvernement « que la prolongation de l'insécurité trouve son origine essentielle dans l'insuffisance des moyens de droit qui n'ont pas été conçus pour des périodes insurrectionnelles ».

Et Faure-Bourgès-Maunoury proposent « l'état d'urgence »...

Ce projet marque une étape importante dans la voie de la répression collective.

« Le Libertaire » publie d'autre part en quoi consiste l'état d'urgence.

Avec une chambre « introuvable » comme celle qui existe, on imagine que le péril peut facilement devenir imminent, et, au besoin, favoriser un coup d'Etat, puisque le Gouvernement « pourrait décréter l'état de siège », durant les intersessions parlementaires, et arrêter les opposants.

Ainsi, les impérialistes, devant le développement de la lutte anticolonialiste en France et en Algérie, sont amenés à associer dans la répression les travailleurs français au peuple algérien, et à leur faire prendre conscience de la solidarité nécessaire dans la lutte contre leur ennemi commun.

Exécutions sommaires, déplacements de populations entières, destruction des réserves pour l'hiver, emprisonnements arbitraires de « suspects », de militants n'ayant aucune responsabilité dans les événements, tortures, dissolution illégale du M.T.L.D. et suppression de « l'Algérie libre », saisie

(*Suite page 2, col. 3.*)

Un tract du Mouvement National Algérien

Où veut en venir le Gouvernement Français avec les victimes de sa répression ?

250 DETENUS POLITIQUES EN GREVE DE LA FAIM A ALGER

Non content de brimer tout un peuple, de ratisser, de violer, d'assassiner et de faire régner un climat d'état de siège digne des plus sombres années de l'occupation nazie, le colonialisme français poursuit ses victimes algériennes jusque dans la prison où il les soumet à un arbitraire odieux.

Mélangés aux condamnés de droit commun, au mépris de leur droit inaltérable, les détenus politiques algériens sont astreints à un régime cellulaire qui les prive d'une promenade quotidienne suffisante dans la cour de la prison, les contraint à manger une nourriture infecte, leur interdit les contacts et les soumet à toutes sortes de brutalités et de brimades.

Un détenu a été sauvagement battu et jeté en cellule pour avoir osé fumer une cigarette devant les gardiens. Les visites, les paniers et le courrier sont supprimés aux emprisonnés politiques selon le bon vouloir des gardiens. Et lorsque ces emprisonnés protestent contre ce régime qu'aucun être humain ne peut supporter, ils sont jetés en cellule pour de longues périodes sans discussion.

N'en pouvant plus, les 250 détenus politiques de la prison « Barberousse » d'Alger ont déclenché, LE 10 MARS 1955, une grève de la faim pour une durée illimitée. C'était la seule arme qui leur restait contre leurs oppresseurs.

Or, au lieu de satisfaire leurs revendications qui relèvent de LEUR DROIT ABSOLU DE DETENUS POLITIQUES, l'administration pénitentiaire, avec la complicité du ministre de l'Intérieur et du Gouvernement général, continue à les persécuter sans tenir compte du danger mortel qu'ils encourent. Quelques-uns d'entre eux sont déjà dans un très grave état de faiblesse et risquent d'un moment à l'autre de rendre le dernier soupir.

Nous alertons l'opinion publique sur cette attitude criminelle du Gouvernement français, pour qui les vies algériennes ne comptent plus, et en appelons à la conscience universelle pour imposer le respect des Droits de l'Homme dans les bastilles colonialistes.

Il faut que les détenus algériens bénéficient du régime politique auquel ils ont droit, en attendant leur libération que tous ensemble nous devons arracher.

Imprimerie spéciale du Mouvement National Algérien.

LE MOUVEMENT NATIONAL ALGERIEN

LE COMITE D'AIDE AUX PEUPLES COLONIAUX
organise
sous le patronage du
« LIBERTAIRE »
une grande
SOIREE RECREATIVE
suivie d'un *BAL*
jusqu'à l'aube
le *SAMEDI 23 AVRIL 1955,*
à 21 heures
SALLE SUSSET
206, quai de Valmy
Métro : Jaurès

Retirez vos cartes à partir du LUNDI 4 AVRIL, à la permanence du LIBERTAIRE, *145, quai de Valmy, Paris (10e).*

Congrès du Syndicat de l'Enseignement de la Région Parisienne

Au lendemain de la grève des enseignants, se tenait, jeudi 24, le Congrès annuel du S.E.R.P.

Comme il fallait s'y attendre, la discussion du rapport moral fut l'occasion de tirer les leçons de cette grève. A la béate satisfaction des bureaucrates répondirent les critiques serrées de nombreux délégués.

Quelques-uns furent très applaudis, comme Rolande de Paepe.

Malheureusement, trop d'opposants jugèrent bon de voter en faveur du rapport du Bureau sortant, malgré les critiques qu'ils apportèrent.

Parmi eux des camarades E.E. dont nous n'avons pas encore compris pourquoi ils voulaient à tout prix servir l'aile prétendue gauche du réformisme représentée par Ruff et par Séguy en déconsidérant, en fait, leur tendance. Quant aux Staliniens leur attitude s'explique du fait qu'ils ne se sont jamais nettement distingués de la majorité au cours de l'année écoulée, et qu'ils se sentaient quelque peu gênés, et, d'autre part, parce qu'ils jouent *en ce moment* la carte de l'unité à tout prix ; ils critiquèrent donc (assez mollement avec Morlet, chef de la tendance, plus sévèrement avec les militants moins au courant des subtilités), puis votèrent comme un seul homme. D'ailleurs, n'avaient-ils pas tenté de faire liste unique avec les majoritaires, même ceux partisans des « apparentements » ?

C'est donc l'incohérence et un effet certain de démoralisation qui répondirent du côté de l'opposition au travail dissolvant des réformistes.

Seules, quelques interventions particulièrement nettes furent entendues : celle d'un délégué du secondaire, Carret, et celle de notre camarade Fontenis, qui déclencha les applaudissements d'une grande partie des délégués.

Fontenis, après avoir rappelé comment la direction du S.E.R.P. avait, depuis plusieurs années, découragé les syndiqués en lançant des grèves « d'avertissement » sans lendemains et en convoquant des réunions sans perspectives, insista sur le sabotage de la manifestation de la veille, les grévistes prêts à défiler vers l'Assemblée ayant été conviés à une marche de 200 mètres, de la Bourse du Travail à la statue de la République ! Et c'est, sans doute, ce que Ruff appelle « ne pas laisser l'initiative de l'agitation à Poujade ». Fontenis rappela que c'était l'esprit de défiance envers la base, et la sous-estimation systématique de sa combativité, qui animaient les réformistes du S.E.R.P. et les amenaient à décourager les syndiqués, à leur faire perdre confiance.

La réponse de Ruff, embarrassée et de mauvaise foi, fut une tentative d'attaque sur le plan personnel, qui tourna court. Ruff reprocha à Fontenis de ne pas avoir exposé un programme complet, et notre camarade interpella alors le secrétaire du S.E.R.P. pour réclamer les possibilités matérielles de s'exprimer. Ruff fut contraint de lui promettre la place nécessaire dans *l'Ecole du Grand Paris*, Bulletin du Syndicat. Nous verrons si la promesse est tenue.

L'après-midi, un certain nombre de motions furent votées à la quasi-unanimité, motions intéressant la défense des intérêts corporatifs, des jeunes, etc..., et une motion de protestation contre la répression, motion que nous publions par ailleurs.

Mais l'orientation générale du Syndicat reste à la merci de la majorité réformiste du Conseil syndical et du Bureau. C'est une pression constante de la base qui peut seule contraindre les dirigeants du S.E.R.P. à ne pas abandonner ou laisser pourrir l'action commencée par la grève du 23 mars.

Pierre SAUVIN.

Etat d'urgence

(*Suite de la première page.*)

feste pour les indigènes semble un peu tardive ; est-il vraiment nécessaire maintenant de décréter « l'Etat d'Urgence ». Des secousses d'une autre nature motivent la décision, mais pour réduire ce qu'ils appellent « quelques bandes organisées de hors-la-loi », créer des lois extraordinaires, s'impose-t-il, les forces de repression devraient suffire à la besogne ; c'est que l'affaire est plus chaude qu'il n'y paraît. « Les troubles sporadiques et limités auxquels on assiste actuellement risquent de se transformer en insurrection générale. » (Exposé des motifs) ; le loyalisme à toute épreuves des populations algériennes s'est, aux coups de feu libérateurs, soudainement volatilisé.

Pourtant si le peuple algérien a pris les armes pour la dernière fois, car elle sera victorieuse, nul en son nom n'a proféré de menaces d'agression envers la Marâtre-Patrie et parlé de franchir la Méditerranée pour réclamer le prix du sang et des larmes. Et l'on veut accabler le peuple français aussi sous un régime d'exception. On pourrait le limiter à la zone d'action. Las ! comme chacun le sait depuis le 1er novembre 1954, les algériens sont des citoyens français, et seuls, « ne peuvent se voir doter d'un régime d'exception ». Nos barbouilleurs de lois ne furent jamais autant chatouilleux sur l'égalité. Dans l'obligation de livrer pieds et poings liés les colonisés aux brutes civilisatrices, par souci égalitaire, ils ouvrent la possibilité du massacre d'une partie du peuple français.

Voilà qui prouve à l'évidence, que prolétariat français et prolétariat algérien ont le même ennemi, notre maître et doivent mener le même combat.

Car la situation d'Algérie sert de pétexte et de point d'amorce à une manœure ample et très ambitieuse en ses fins ; ce n'est pas pour la cohérence du système, qu'ils entendent généraliser à l'ensemble du territoire les mesures d'exception, tout au contraire ils les imposent à l'Algérie (où l'exception est déjà la règle), pour s'octroyer la faculté de les appliquer aussi en France.

L'article Ier stipule que « l'Etat d'Urgence » pourra se décréter pour n'importe quelle zone « en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public ». Le vague de la formule est celui qui convient aux coups en traitre.

Le « péril imminent » dont on agite le spectre, quel peut-il être ? Les hautes sphères n'ignorent pas que les révolutions sont contagieuses d'où nécessité d'éteindre au plus vite, dans le sang, la flamme de révolte qui a surgi en Algérie, et en même temps de prendre toutes dispositions draconiennes pour éviter que l'incendie insurrectionnel se propag.e gagne les milieux nord-africains de France et par leur intermédiaire la classe ouvrière.

Effectivement le péril est imminent ; le capitalisme français est menacé sur tous les fronts assiégé, alors la grande peur chronique de la bourgeoisie qui dure depuis que par la forces des choses, elle a pris le pouvoir, entre dans une phase aiguë et la grande peur de la bourgeoisie, depuis qu'elle s'est rencontrée face à face avec Marat, ce ne sont ni les inondations, ni les séismes, ni les incendies, ni la guerre extérieure, mais la **guerre civile**, la **Révolution sociale.**

Seule cette peur a inspiré les auteurs de « l'Etat d'Urgence » qui ne se sentent plus protégés par la légalité « du temps de paix » ; c'est l'instinct de conservation qui pousse les représentants du capitalisme à suppléer « aux moyens de droit qui n'ont pas été conçus pour des périodes insurrectionnelles », ce qui veut dire, à la première alerte (une grève par exemple), suspendre l'action des lois en vigueur, instituer un régime d'exception grâce auquel ils pourront, en quelques heures décapiter le mouvement ouvrier, disloquer le prolétariat en tant que classe pour le transformer en foule irrésolue, inorganisée, impuissante.

Si la République est la meilleure enveloppe politique possible de l'économie capitaliste, n'oublions pas que la bourgeoisie vire au fascisme sous l'effet de la peur.

Cela se passe actuellement sous nos yeux : il est significatif qu'au moment où le mouvement Poujade atteint à son plus haut degré, alors que la droite cléricaliste renouvelle ses attaques contre l'Ecole laïque, l'Etat — instrument d'oppression — au nom d'une classe, tente d'imposer ce **régime d'urgence.** S'il hésite à requérir la possibilité de décréter l'état de siège, c'est pour ne pas démasquer ses batteries, pour sauver les apparences.

Mais ce qu'il nous laisse entrevoir, travailleurs, doit nous faire tenir pour avertis ; par ces projets de loi, porte ouverte à tous les arbitraires, M. Bourgès-Maunoury nous notifie que Thiers et Galifet renaissent à chaque génération.

Aujourd'hui, il est encore temps de barrer la route au fascisme, demain, si ces lois sont appliquées notre courage ne suffira, peut-être, plus.

A nous d'agir dès aujourd'hui.

Lutte anticléricale en Belgique

(*Suite de la première page.*)

dressés contre les cléricaux et n'ont pas hésité à employer l'action directe : ceci prouve que la classe ouvrière belge a compris l'enjeu de la bataille, QU'ELLE EST POUR LA LAIQUE !

Et si les dirigeants sociaux-démocrates composent avec le Vatican, les travailleurs ne les suivent pas !

Un dernier mot pour signaler que « Libération », journal « progressiste » du 28 mars, « encourage » l'action des travailleurs belges en s'indignant du fait que ceux-ci emploient des expressions comme « CLERICAILLERIE » et crient « A BAS LA CALOTE ! »

Le rédacteur de « Libération », certainement soucieux de se préparer une « bonne vie éternelle », a dû se dire : « Dieu reconnaîtra les siens ». Mais, en tout cas, soyons certains que les travailleurs, eux, reconnaîtront les leurs : et « les leurs » ne sont pas ceux de « Dieu-réaction » !

Souscription pour le "LIB" 4 pages

OTRE camarade Daubert, de Toulouse nous adresse un chèque de 10.000 fr. pour que le « Lib. » puisse continuer et amplifier sa lutte. Il ajoute : « **Dans quelques jours, je tâcherai de faire un effort dans le même genre car je sais que vous en ferez un bon usage.** »

C'est évidemment grâce au dévouement à la cause des travailleurs de camarades comme Daubert que le « Lib. » peut aujourd'hui faire entendre sa voix de plus en plus fort et contraindre la bourgeoisie à compter avec la volonté de Paix, de bien-être et de liberté des travailleurs.

Merci camarade Daubert. L'exemple que tu donnes doit être repris par tous les travailleurs conscients de la gravité des événements actuels.

« LIB »

Notre rubrique Sociale

Qui doit régler les cotisations de la S.S.

Suivant l'ordonnance en date du 4 octobre 1945, l'employeur doit supporter le paiement de l'intégralité des cotisations d'allocations familiales, d'accidents de travail et des assurances sociales. C'est à celui-ci qu'incombe aussi le paiement total des cotisations de Sécurité sociale (part patronale et part ouvrière).

Spécifions que les travailleurs qui travaillent pour plusieurs employeurs peuvent se mettre d'accord avec un seul de leurs employeurs pour que ce dernier verse au compte de tous les cotisations diverses à la Sécurité sociale.

Les femmes de ménage, les extra, les couturières à domicile, etc., peuvent eux-mêmes verser les cotisations à la S.S.

Dans les deux cas ci-dessus, il faut avoir l'accord de l'organisme chargé de l'encaissement.

Cependant, quelle que soit la partie qui effectue les versements, quelles qu'en soient les modalités de paiement, l'employeur, en n'importe quelles circonstances, reste le seul responsable de non-versement ou du retard survenu dans le versement des cotisations à la Sécurité sociale.

Des poursuites correctionnelles peuvent être faites contre des employeurs pour non-paiement des cotisations dans tous les cas précités.

René GERARD.

TRAVAILLEURS AU COMBAT

En France

METALLURGIE. — Les métallos des chantiers navals de St-Nazaire dénoncent la Convention de la Métallurgie de 1951 au profit de celle de 1947, plus avantageuse ; l'activité débordante des chantiers navals et les bénéfices qu'en retirent les capitalistes font une raison de plus à ce que les métallos réclament une partie de leur dû.

MINES. — Nouvelle grève de vingt-quatre heures aux mines de fer de « Terre Rouge », en Moselle.

VITICULTURE. — Les vignerons, rassemblés à Béziers au nombre de 6.000, en un puissant meeting, ont réclamé en particulier « la protection des petits rendements et l'assurance d'un minimum vital à l'artisanat viticole ».

Une journée d'action, de barrages sur les routes, a été retenue pour le 30 mars.

Redisons à nos frères de labeur, ceux de la terre, que leur existence n'est pas liée à la prolongation de leurs petites entreprises agricoles. Du reste, le capitalisme d'Etat vers lequel nous amorçons une montée vertigineuse les ignorera encore davantage, au profit des grandes exploitations viticoles, industrialisées sur de grandes superficies.

Les petits commerçants, bien qu'à la fonction semi-parasitaire (ils effectuent un rôle de distributeur) sont à la même enseigne. Les pouvoirs publics de l'Etat monopolisateur favorisent les ventes dans les magasins à succursales multiples.

La solution ce n'est pas l'agitation que créent les fascistes Poujade, ou Dorgère, mais la collectivisation des moyens de production et de distribution, par les travailleurs, voilà l'intérêt commun ; c'est le communisme libertaire.

Dans le Monde

GRANDE-BRETAGNE. — Grève des journaux londoniens, paralysés par le mouvement revendicatif de 600 techniciens et électriciens de la presse.

HOLLANDE. — Pour pallier l'insuffisance des salaires les dirigeants des syndicats patronaux et ouvriers (!), dans le bâtiment, réclament la possibilité d'effectuer trois heures supplémentaires par semaine pendant six mois, à partir du 1er avril ! Les travailleurs néerlandais n'accepteront pas longtemps un tel mirage, et s'orienteront vers les augmentations réelles de salaires et la diminution des heures de travail.

EGYPTE. — Les syndicats à Ismaïlia, Port-Saïd et Suez, réclament l'égalité des salaires et des avantages sociaux pour les ouvriers égyptiens, alignés sur les rémunérations des ouvriers et employés étrangers.

MAROC. — Des inscriptions en arabe dans la nouvelle Médina, à Casablanca, appellent à la grève le 30 mars, jour anniversaire de la mise en esclavage colonialiste du peuple par les capitalistes français : le traité de protectorat de 1912.

M. MULOT.

Des Correspondants du LIBERTAIRE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DANS LE FINISTÈRE

Un soufflet aux politiciens

CETTE élection du 20 mars dernier constituait, en quelque sorte, un chef-d'œuvre dans la « mascarade », puisqu'il s'agissait de remplacer un député de la majorité. Il eût été trop simple de désigner un co-listier ! **Mais les six candidats, comme de juste, attendaient beaucoup de ce « vote grave » annonce de « temps nouveaux », d'un « changement de politique », « Vote de confiance, d'espérance »... On connait le thème : Jésuitique façon de prendre, de force, la « température » du « corps électoral » à l'approche des élections de 1955 !**

La lecture du « thermomètre » est d'ailleurs édifiante :

Sur 473.567 inscrits, disent les feuilles locales (donc les services officiels !!) 254.675 citoyens ont voté, et il n'y a eu que 251.076 suffrages exprimés.

Les suffrages non exprimés et les abstentions sont de 47 % !

Un succès en somme ! Encore faudrait-il dire que Brest a eu 20.346 votants pour 52.874 inscrits ! 61 % d'abstentions : un comble ! A Morlaix, autre ville, plus de 50 % !

Les journaux locaux, en donnant les chiffres du ballottage (la même majorité indépendante tient la tête !) ne cachent pas « la désaffection grandissante du corps électoral » en ajoutant, toutefois, l'opinion nuancée et si pleine d'espoir « désaffection pour la vie politique telle que nous la pratiquons depuis la Libération ». Ils ne veulent pas voir l'étendue du désastre ! Et comme on les comprend !

En 1951 moins de 100.000 abstentions.

En 1955 près de 219.000 abstentions.

Quant aux candidats, auxquels l'augmentation de 25.000 francs par mois de l'indemnité parlementaire donne des ailes, ils pavoisent, comme de bien entendu !

Un peu de cuisine mathématique et les tour est joué : pourcentage sur les voix exprimées ! Et voilà ! Les abstentions ? Fi donc ! Honte et silence sur elles !

La liste indépendante a ainsi amélioré sa position puisqu'elle passe de 27,5 % des voix en 1951 à 28,3 % en 1955. C'est étonnant mais, mathé-ma-ti-que-ment, il en est ainsi !

• M.R.P. maintien : 25,3 % des voix.

• Communistes : baisse de 20,9 % à 18,2 %.

• Socialistes : hausse de 16,8 % à 18,5 %.

Tout cela prouve que les ouvriers et les paysans bretons en ont assez des comédies et du baratin politiciens !

Le P.C.F. est le parti qui perd le plus, il en est à 45.700 voix alors que le 10 novembre 1946 il en avait obtenu 105.800. Pour la première fois depuis dix ans, le P.C.F. se classe après le Parti Socialiste !

En s'abstenant en masse les travailleurs bretons ont donné un soufflet aux pseudo-révolutionnaires à la Duclos et Casanova, qui virent de bord à chaque palabre de Moscou et s'allient aux pires réactionnaires et militaristes sous prétexte d'accord contre la C.E.D. La preuve c'est que Brest s'est distingué avec 68 % d'abstentions et une dégringolade verticale du P.C.F. Les ouvriers de Brest ont toujours conservé les traditions syndicalistes et communistes libertaires.

Voilà qui nous donne espoir dans le redressement ouvrier.

(Correspondants.)

CAMARADE LECTEUR

Notre rubrique « correspondants » contribue pour une grande part à donner de l'intérêt à notre journal.

Alors, TOI AUSSI, deviens « correspondant du Lib ». Nous comptons sur toi.

LA REDACTION.

La police est toujours la police

UN TRAVAILLEUR algérien, revenu de Belgique, va demander un certificat de bonne vie et mœurs au commissaire de police de L'Ouvrail (Nord). Le commissaire, après l'avoir interrogé, refuse, et ajoute : « Tu n'avais qu'a rester en France ! Tu n'as qu'à mourir de misère comme tes compatriotes algériens, puisque vous le voulez ainsi ! »

Ainsi, les policiers ne changent jamais d'attitude envers les travailleurs et particulièrement les travailleurs algériens.

Nous nous contentons de dire à ce policier et à tous ceux qui suivent son exemple, qu'il se trompe lourdement. Les Nord-Africains luttent et lutteront toujours, sans qu'aucun obstacle puisse les arrêter dans leur marche vers le bonheur et la délivrance TOTALE !

(Correspondant algérien.)

En Espagne

Pour sauver les victimes du fascisme

DE loin en loin quelques entrefilets de presse rappellent la terreur en Espagne. On en relève un dans l' « Humanité » du 8 mars annonçant que « 38 Espagnols (!) sont condamnés à une lente agonie par les franquistes ».

Bien; mais que faire pour les sauver ? « L'Humanité » conseille : « adresser lettres et télégrammes au tribunal militaire à Madrid ou... au général Franco » (!) En somme, demander aux fascistes de ne plus être des bourreaux ! C'est ce qu'on appelle « donner un coup de bâton dans l'eau » et... remplir les caisses des P.T.T. de Paris et de Madrid. Nous avons connu d'autres périodes où furent mis en œuvre d'autres moyens, efficaces ceux-là, pour sauver les victimes de la réaction en Espagne. Ce fut par exemple la grande campagne de meetings menée en France et dans toute l'Europe en 1920-21 pour sauver Casanellas arrêté à Berlin et dont le Gouvernement d'Alphonse no 13 demandait l'extradition parce qu'il avait exécuté le ministre de l'Intérieur, Dato, bourreau du peuple espagnol. Et cela le P.C.F. pourrait le faire, les moyens ne lui manquent pas.

Ce fut aussi la campagne pour Ascaso et Durutti en 1934-35 avec des manifestations ouvrières devant les consulats espagnols comme à Toulouse, à Narbonne et à Perpignan.

Aujourd'hui les soi-disant communistes de l' « Humanité » se contentent des lettres à Franco ! Il est temps de reprendre les bonnes traditions pour sauver les victimes du fascisme espagnol.

Gomez (corresp.)

SUCCÈS DE LA RÉUNION anticolonialiste d'Alfortville

VENDREDI 25 mars, le Comité de lutte contre la répression colonialiste organisait à Alfortville, au Café du XXe Siècle, une nouvelle réunion publique anticolonialiste. Parmi l'assistance, l'on pouvait remarquer, outre de nombreux travailleurs nord-africains, des camarades du P.S.G., de la C.N.T., un ancien militant des Jeunesses Communistes et du P. C.

Après que le président, notre camarade Mulot, délégué à la C.G.T., eut lu le message de Messali Hadj, Fontenis de la F.C.L. prit la parole, dénonçant la répression et le colonialisme. Il fit remarquer que seuls les partis ouvriers français révolutionnaires et surtout la Fédération Communiste Libertaire menaient la lutte en France contre le colonialisme. « Mais déjà nous forçons à l'action le Parti Communiste. Après notre réunion du 13e, ce fut le meeting du P.C. dans cet arrondissement. Après celle du 11 mars dans le 19e, le P.C. apposa des affiches « Assez de sang en Algérie » et un meeting est prévu pour le 5 avril. Il est presque certain qu'il en sera de même à Alfortville ».

Fontenis termina en appelant à la lutte commune des travailleurs nord-africains et français dont les intérêts dans la lutte de classes sont liés plus que jamais au moment où Edgar Faure prépare une odieuse dictature en Algérie et en France, par sa loi « d'état d'urgence ».

Puis Houdeville des C.D.S.E. démontra le bilan odieux du colonialisme en Afrique du Nord, tant au point de vue instruction qu'exploitation. Il dénonça les principaux responsables de l'administration française au Maroc, la plupart mêlés aux scandales connus et inconnus, les collaborateurs tirant des bordels d'énormes profits tel le Glaoui, Pacha de Marrakech. Il termina en faisant un pressant appel pour la libération des détenus malgaches.

La parole fut laissée aux assistants. Un militant du Parti Socialiste de gauche, bien qu'en désaccord sur certains points avec l'exposé de Fontenis, désaccord que contredirent des camarades nord-africains, demanda la participation de son groupe au **Comité local** contre la répression colonialiste.

Le vieux militant du P.C.F. approuva longuement la position du Comité de lutte. Il espère un réveil de la classe ouvrière française, à l'exemple des travailleurs nord-africains dont la conscience de classe amenant la lutte par l'action directe est beaucoup plus avancée que celle de la classe ouvrière française. Il démontra les mensonges de la presse bourgeoise et raciste.

Un camarade nord-africain fit un bouleversant témoignage de la misère et de la lutte du peuple algérien qui espère toujours l'appui de la classe ouvrière française.

Tirant les conclusions, Mulot appela les travailleurs syndiqués à tout mettre en œuvre pour forcer les directions syndicales à boycotter les transports d'armes et de C.R.S.

TRAVAILLEURS NORD-AFRICAINS ET FRANÇAIS, TOUS A LA LUTTE COMMUNE CONTRE NOS EXPLOITEURS.

Le Comité local d'Alfortville.

Les travailleurs de l'énergie atomique refusent de faire du travail de guerre

LES travailleurs C.G.T. de l'énergie atomique ont tenu leur VIIe congrès national les 26 et 27 mars.

Bien que l'on puisse regretter qu'une orientation nettement révolutionnaire ne se soit pas dégagée de ce Congrès, il marque l'opposition résolue des travailleurs de l'énergie atomique à la fabrication des armes nucléaires et de destruction massive tant en France qu'à l'étranger.

D'autre part, les travailleurs de l'énergie atomique ont tenu à affirmer leur opposition aux mesures Mac-Carthystes de répression, notamment au projet scélérat de « l'état d'urgence ».

Les travailleurs de l'énergie atomique ont également manifesté leur solidarité aux peuples opprimés des colonies et envoyé un message aux travailleurs malgaches des mines d'uranium.

Les travailleurs de l'énergie atomique comptent pour les appuyer dans leur lutte pour éviter la destruction du monde sur la solidarité active de tous les autres travailleurs. Les militants de la F.C.L. seront, en première ligne, à leurs côtés. On lira par ailleurs le message adressé en commun au Congrès par l'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES REVOLUTIONNAIRES ET L'INTER-GROUPE COMMUNISTE LIBERTAIRE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES.

MICHEL-HULOT,

(*délégué au Congrès.*)

Message au Congrès C. G. T. de l'Energie atomique

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES REVOLUTIONNAIRES
79, rue Saint-Denis, PARIS (1er)
INTER-GROUPE COMMUNISTE LIBERTAIRE DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES
145, quai de Valmy, PARIS (10e)

Paris, le 25 mars 1955.

Camarades,

L'Association des Travailleurs Scientifiques Révolutionnaires et l'Inter-Groupe Communiste Libertaire des Travailleurs Scientifiques saluent avec sympathie le 7e Congrès du Syndicat National C.G.T. des travailleurs de l'énergie atomique.

Ils assurent à l'avance ce syndicat de leur appui total et actif pour toute campagne pour la paix, contre le réarmement, et contre la fabrication et l'utilisation de toutes armes nucléaires.

Scandaleuse arrestation de STÉPHANE, rédacteur à « France-Obseavateur »

NCULPE d'atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat, Stéphane, rédacteur à « France-Observateur », a été écroué hier à Fresnes sur mandat du juge Duval. Martinet, directeur du même journal a également été interrogé par la police.

Ces poursuites concernent deux articles publiés l'un en juillet 1953 sur le plan Navarre en Indochine, l'autre en mai 1954 sur le rapport Ely-Salan. Dans de telles conditions, apparaît tout l'arbitraire des mesures policières de plus en plus fréquentes à l'égard de la presse.

Après la saisie du « Lib », les poursuites contre la F.C.L. et ses militants, après le dépôt du projet d'état d'urgence, le danger fasciste se précise chaque jour.

Il est temps que la classe ouvrière se prépare comme en février 34, à barrer la route au fascisme menaçant ! LA REDACTION DU « LIB ».

M. L. N. A.

(*Suite de la première page*)

des journaux anticolonialistes, condamnation de leurs rédacteurs en application du fameux article 80, et emploi massif des troupes se sont montrés impuissants à réduire les « quelques bandes organisées de hors-la-loi » !

Le projet « d'état d'urgence », dirigé contre tout le peuple algérien, lui forgera une volonté de libération égale à celle que les impérialistes apportent à le réprimer et à le surexploiter, à moins que, en étroite union avec les travailleurs de France, dans ses comités de lutte contre la répression, ses syndicats, ses partis, il ne réussisse à faire abandonner le projet par les apprentis fascistes.

Le Comité National du M.L.N.A.

Terrorisme des Colons au Maroc

(*Suite de la première page*)

listes viennent donc renforcer la répression officielle par le contre terrorisme, avec la complicité ouverte de la police. Une organisation paramilitaire des colons : l'O.D.A.T., adresse aux européens trop « modérés » et aux marocains indociles, des menaces de mort et également des salves de mitraillettes. Ces attentats ont pour but d'intimider les adversaires du colonialisme, et également de semer la provocation, pour justifier une répression accrue.

Le 8 décembre 1954, une foule de colons avec la complicité des flics, a tenté de lyncher l'avocat Jean-Charles Legrand, défenseur des nationalistes. Un témoin a entendu les policiers conseiller aux énergumènes colonialistes de se disperser en ne laissant qu'une vingtaine de personnes « pour faire son affaire à l'avocat ». Me Legrand eut pour seule ressource de rester enfermé pendant plusieurs heures dans son hôtel.

Le soutien de l'administration et de la police accordé aux tenanciers de bordels et trafiquants de femmes, tels que Jo Renucci et le Glaoui, est notoire. Chaque fois que les défenseurs de la colonisation viendront nous en vanter les bienfaits civilisateurs, rappelons leur les investissements capitalistes dans les casinos, maisons de jeux et bordels. Le « Libertaire » a déjà cité l'exemple des crédits accordés par le ministère de la Reconstruction pour la reconstruction d'immeubles modernes à Casablanca, pour l'installation de l'industrie florissante du Glaoui : la prostitution !

Le caractère abject de cette « civilisation » qui construit des bordels et se livre à la traite des blanches entre l'Europe et l'Amérique du Sud, ne peut entraîner qu'une seule riposte : la révolte du prolétariat marocain surexploité. La colonisation apporte aux peuples coloniaux l'esclavage, la prostitution, l'alcoolisme et maintient l'ignorance systématique.

Aux colons et à leurs alliés locaux le régime colonial apporte les profits illimités, tandis que le peuple subit la misère, l'abrutissement, la répression. A un tel régime, il n'y a pas d'autre issue que de chasser le colonialisme par la lutte armée. Les « réformes » ne seraient que des illusions destinées à maintenir les privilèges des profiteurs européens et de l'aristocratie féodale ou bourgeoise.

Jusqu'à maintenant, la bourgeoisie française a réussi à éviter l'explosion anticolonialiste en semant la division grâce aux rivalités religieuses, et dynastiques ; mais le temps viendra où les travailleurs marocains réaliseront l'unité contre l'exploiteur

L'Amiral Larima

Larima quoi. La rime à rien. L'amiral Larima. L'amiral rien (Jacques Prévert).

Le match était truqué, après Claudel disparait l'amiral L. Lacaze.

Lucien Lacaze, de l'Académie Française rendit mercredi dernier son âme à Dieu.

Il était beau, il était vieux, il sentait bon le sang de matelot, le salaud.

L'amiral était né, il y a fort longtemps dans l'île de la Réunion. Victime d'un rut tropical, il va sans dire qu'il fit de brillantes études, la guerre et les campagnes du Levant et de Tunisie.

Il fut tout à tour contre-amiral, ministre de la marine, vice-amiral, commandant en chef, gouverneur, vice-président, membre des Académies de Marine, des Beaux-Arts et enfin en 1936 remplaça à l'Académie française le délicat cul de D. Cambon. Carrière sublime à laquelle allaient s'ajouter deux tares de plus, « Médaille militaire » et « Légion d'honneur ».

L'amiral était souffrant depuis plusieurs mois. Il s'était cassé le col (du fémur) en tombant sur le pont ciré de son appartement.

Je me suis laissé dire que ses derniers mots furent : « Les enfants d'abord ». Fin.

C. PELIEU.

Le gérant : Robert JOULIN

Impr. Centrale du Croissant 19, rue du Croissant, Paris-2e.